

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE CAMIRAN**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois Avril , le conseil municipal dûment convoqué en date du 27 Mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bastien MERCIER, maire.

Présents : BLOUIN Emilie, Sylvette DE TREGOMAIN, DELOUBES Claudine, MERCIER Bastien, GOUDENEGE France, CARPENE Marie-Pierre, GOUDIN Jérôme, BONNAFOUS Mathieu

Absents excusés : SALVAGE Delphine, GLIZE Nadine,

Absent non excusé : REVET David,

Mme GLIZE Nadine donne procuration à Mme DETREGOMAIN Sylvette

Mme SALVAGE Delphine donne procuration à Mme CARPENE Marie-Pierre

Madame CARPENE Marie Pierre a été désignée comme secrétaire de séance.

DELIBERATION : N°2023-06

OBJET: VOTE DU TAUX DES TROIS TAXES COMMUNALES

Membres en exercice : 11 Présents : 7 Suffrages exprimés : 9 Abstention : 2 Pour : 7 Contre : 0

Par délibération du 06 Avril 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB : 28,57 %

TFPNB : 58,43 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 9.92%

TFB : 28.57 %

TFPNB : 58.43%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, l'assemblée décide de fixer les taux suivants:

- Taux Taxe d'habitation : **9,92 %** soit un produit attendu de **5604 euros**

- Taux Foncier bâti : **28.57 %** soit un produit attendu de **90510 euros**

- Taux Foncier non bâti: **58,43 %** soit un produit attendu de **17587 euros**

Le produit total des trois taxes à inscrire au budget sera donc **de 113701 euros**.

DELIBERATION N°2023-07

OBJET : Vote du Budget 2023

Membres en exercice : 11 Présents : 7 Suffrages exprimés : 9 Abstention : 0 Pour : 9 Contre : 0

Investissement

Dépenses

Prévu : 218 230 €

Reste à réaliser : 6 000,00 €

Soit 224 230 €

Recettes

Prévu : 224 230€

Reste à réaliser : 0,00 €

Fonctionnement

Dépenses

Prévu : 398963€

Reste à réaliser : 6 000,00€

Soit 404 963 €

Recettes

Prévu : 404 963 €

Reste à réaliser : 0,00 €

Questions diverses

Fin de séance : 21h00

Le Maire,

Le Secrétaire de Séance